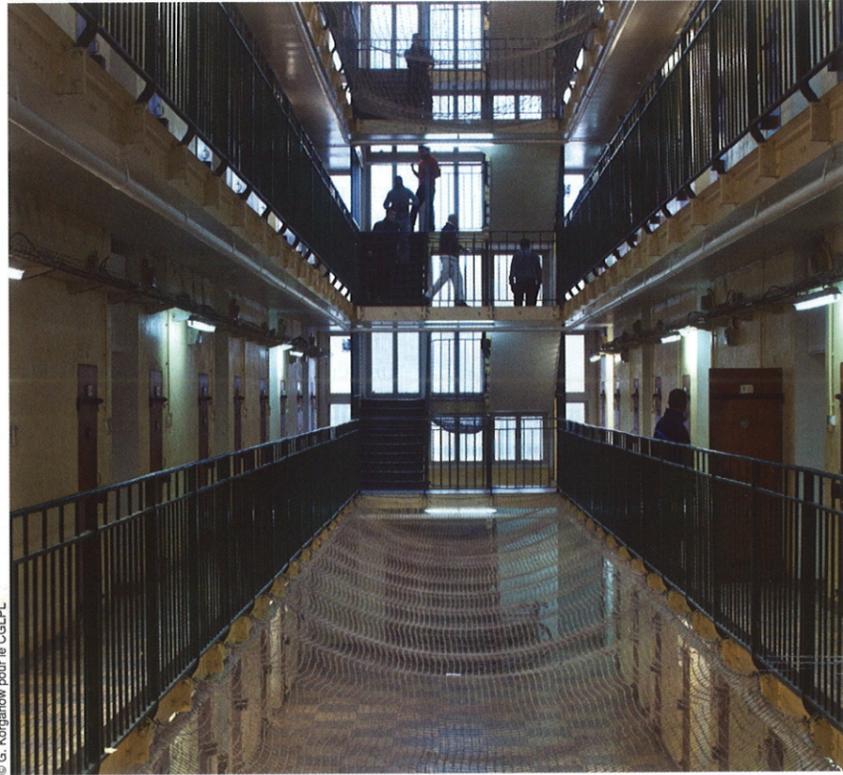


Surpopulation carcérale : “Un terrible record” français

Selon les chiffres de l'Observatoire international des prisons (OIP), la France comptait au 1^{er} décembre 2018 71 061 détenus.



© G. Korganow pour le CGLPL

“Un nouveau terrible record a été franchi le 1^{er} décembre 2018 : plus de 71 000 personnes sont détenues dans les prisons françaises” indique sobrement mais tristement l'Observatoire international des prisons dans un tweet. En octobre, l'administration pénitentiaire parlait déjà de 70 708 personnes détenues pour seulement 60 139 places. C'est en avril dernier que la barre des 70 000 détenus avait été franchie sans jamais fléchir depuis, pas même pendant l'été, période où la Justice vit au ralenti avec moins de placements en détention. 71 061 détenus, cela correspond à 140 détenus pour 100 places souligne l'Observatoire. « 22 890 sont dans des prisons occupés à plus de 150 % » précise encore l'OIP. 1506 détenus sont contraints à dormir par terre. L'Observatoire poursuit : le taux d'encellulement individuel est de 40 % « alors que c'est un droit inscrit dans la loi française depuis 1875 ». Derrière ces chiffres, l'Observatoire pointe le recours de plus en plus fréquent à la

Entretien avec Cécile Marcel, Directrice de l'OIP, section française

“Si les peines étaient aménagées, comme la loi le prévoit, il n'y aurait plus de surpopulation carcérale”



Ces chiffres vous surprennent-ils ?

Malheureusement non, ils s'inscrivent dans une tendance de fond. Le pays a connu une hausse constante de sa population carcérale depuis le début des années 2000, avec près de 25 000 personnes détenues en plus. Pour infléchir la courbe, il faudrait agir sur les facteurs à l'origine de cette augmentation : celle-ci n'est pas due à une aggravation de la délinquance, qui reste globalement stable, mais à une sévérité accrue des politiques pénales. Au fil des années, on a multiplié le nombre de comportements passibles de prison, augmenté la longueur des peines, développé les procédures de jugement rapide qui débouchent plus que d'autres sur des peines d'incarcération, etc.

Vous dénoncez la proportion importante de détenus en détention provisoire et les courtes peines que vous jugez responsables de la surpopulation carcérale.

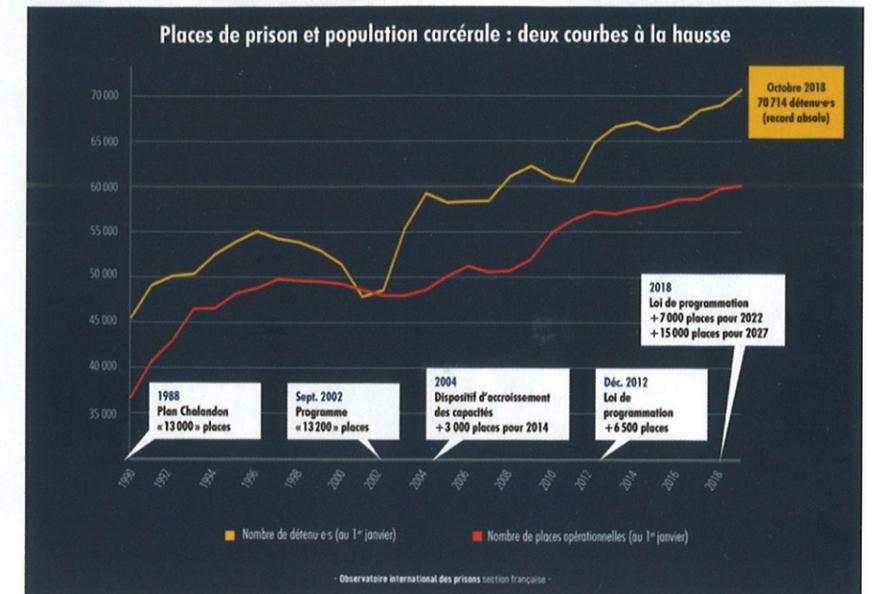
Plus de 21 000 prisonniers purgent des peines de moins de deux ans de prison. Si leurs peines étaient aménagées, comme la loi le prévoit, il n'y aurait plus de surpopulation carcérale. Idem pour les prévenus, qui sont aujourd'hui 20 800 soit 30 % de la population carcérale, un taux en augmentation constante. Leur incarcération se fait au détriment du principe de la présomption d'innocence et alors que la loi prévoit que le recours à la détention provisoire devrait être exceptionnel.

Ces deux phénomènes montrent à quel point l'emprisonnement reste trop souvent la « solution de facilité ». Faute de moyens, l'appareil judiciaire n'a pas le temps de considérer la situation des personnes qui lui sont confiées et de proposer une réponse individualisée, et les mesures non carcérales apparaissent comme peu crédibles, pas assez « punitives ». C'est faire fi des effets particulièrement dévastateurs d'une courte incarcération, qui sont connus et largement documentés : fragilisation psychologique, risques de rupture sociale, professionnelle et familiale, renforcement des fréquentations délinquantes, et *in fine*, augmentation des risques de récidive.

record” français

MESURE MENSUELLE DE L'INCARCERATION

Au 1^{er} décembre 2018



détention provisoire, près de 30 % des détenus n'ont pas encore été jugés. L'OIP dénonce également le recours assez systématique aux petites peines – 20 000 personnes sont en prison pour purger une peine de six mois à moins d'un an de prison –, en décalage finalement avec les recommandations du Ministère qui dit vouloir revenir sur les courtes peines de prison. Pour l'Observatoire, un simple aménagement de peines permettrait d'éviter le phénomène de surpopulation carcérale.

D'ici la fin du quinquennat, le Gouvernement s'est engagé à créer 7000 places de prison en plus – En 2019, seules 600 places seront créées. L'objectif de la Garde des Sceaux, **Nicole Belloubet** est aussi de faire baisser la population carcérale de 8000 détenus pour revenir à des niveaux proches de ceux de 2008-2010. Dans son texte de loi, la Ministre de la Justice a défendu l'idée de mettre fin aux peines d'emprisonnement de moins d'un an tout en s'assurant que celles de plus d'un an seront réellement exécutées. Nicole Belloubet veut aussi promouvoir les peines alternatives en milieu ouvert et le bracelet électronique (voir RP 996). ■

Que vous inspire la réforme de la Justice 2018-2022 et notamment sa « nouvelle échelle des peines » ? Est-on sur la bonne voie ?

Le texte est malheureusement très éloigné du discours gouvernemental, qui prétend vouloir mettre un terme aux courtes peines de prison et favoriser les alternatives. La suppression des peines de moins d'un mois est symbolique mais concerne très peu de personnes. Pour le reste, la nouvelle échelle des peines représente plutôt un recul par rapport à l'existant. Aujourd'hui, la loi prévoit que soit privilégié l'aménagement de toutes les peines de moins de deux ans de prison, « si la personnalité et la situation du condamné le permettent, et sauf impossibilité matérielle ». Avec la réforme, les peines de plus d'un an de prison ne seront plus aménageables ab initio (avant incarcération) et les peines de six mois à un an ne seront aménageables que si la juridiction de jugement l'a décidé. Il y a donc un risque important que cette réforme contribue en fait à augmenter le nombre de détenus. Surtout, la prison restera la peine de référence. Pour sortir du tout carcéral, il aurait fallu créer, dans l'échelle des peines,

une véritable peine de probation impliquant un suivi et un accompagnement en milieu ouvert et lui donner les moyens de se déployer. Le développement du bracelet électronique, sans véritable accompagnement, ne peut s'y substituer. Pas plus que les efforts – louables – pour développer le travail d'intérêt général ne suffisent à combler ce manque.

Le Gouvernement a également promis la construction de 7000 places supplémentaires de prison. Est-ce une solution ?

C'est une fausse bonne idée : elle constitue, selon les propres mots du président Macron, une réponse « immobilière » à un problème social et politique. C'est par ailleurs une solution extrêmement coûteuse qui, en absorbant l'essentiel du budget pénitentiaire, empêche de développer le milieu ouvert et d'améliorer les conditions de vie dans les prisons existantes. Enfin, l'adage selon lequel « plus on construit de prisons, plus on les remplit » s'est malheureusement toujours vérifié, en France comme à l'étranger. ■